

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le
ID : 044-214400756-20230511-38_2023-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents10 votants12
--

L'an deux mil vingt-trois, le **ONZE MAI**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	BOMMÉ Jean-Paul	RAIMBAUD Nelly	RIOTTE Sandrine	GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : MARTIN Yves donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ; DUMARCHÉ Jérémy donne pouvoir à HAMON Sylvain

ABSENTS NON EXCUSÉS : HUGRON Dominique ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAMON Sylvain

OBJET

38/2023

**AVIS DE LA COMMUNE D'ISSE SUR LE PROJET DE LA SOCIETE VOLKSWIND DE
CREATION D'UN PARC EOLIEN SUR ISSE ET MOISDON LA RIVIERE**

Par courrier en date du 19 avril 2023, la société Volkswind France SAS sollicite l'avis de la commune d'Issé sur le projet de création d'un parc éolien nommé « Ferme éolienne d'Issé-Moisdon » portant sur la création de 4 éoliennes sur la commune d'Issé et 1 sur la commune de Moisdon la Rivière.

Considérant que la commune est déjà dotée de 7 Eoliennes en service,

Considérant qu'un autre projet est en cours de développement et que ce projet est situé sur la zone la plus favorable au développement éolien sur la commune d'Issé selon la cartographie proposée par la Préfecture de la Région des Pays de la Loire,

Considérant que le projet de la société Volkswind n'est quant à lui pas situé sur cette zone la plus favorable au développement éolien sur la commune d'Issé selon la cartographie proposée par la Préfecture de la Région des Pays de la Loire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis DEFAVORABLE au projet de « Ferme éolienne d'Issé-Moisdon » de la société Volkswind.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ